

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie tout Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les deux livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST-VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

Abonnement au Journal... Abonnement à l'Album... Prix des annonces... Toute insertion subséquente, le quart du prix.

Education.

Industrie.

Progrès.

Feuilleton de la Revue Canadienne.

LE PETIT BOSSU.

Esquisse de mœurs sous le Consulat. CHAPITRE PREMIER.

LE HUSSARD ET LA VIVANDIÈRE.

Ce que nous allons vous conter s'est passé sous le Consulat à cette époque où la France commençait à redevenir gaie, à respirer, à se retrouver, à se reconnaître ; où, sortie enfin du régime de la terreur, on avait daigné la débarrasser de ce bon monsieur de Robespierre !

—Malheureux, à ton âge, cela veut dire amoureux... Il n'y a que l'amour qui vous fasse soupire, vous autres hommes !... la peine, l'espoir, le plaisir, tout est là !... Eh mon Dieu !... je m'en souviens ! j'ai été jeune aussi, et c'est par amour que j'ai suivi à l'armée ton pauvre père... C'est l'amour qui me rendait courageux, qui me faisait oublier le danger.

—Mon fils, je t'ai toujours donné l'exemple du courage, de la fermeté. Ton père est mort en brave ; moi je l'ai accompagné sur le champ d'honneur. Notre fils devait être un brave aussi, sans quoi je l'aurais renié, j'aurais dit : « cela ne peut pas être notre enfant. »

Un jeune homme, vêtu de l'uniforme d'officier de hussards, venait d'entrer dans la rue de la Barillerie, et s'était arrêté devant une maison, d'assez chétive apparence, comme presque toutes celles de cette rue, à cette époque où l'on ne connaissait encore ni le gaz, ni les omnibus, ni les chemins de fer.

Vous savez que la rue de la Barillerie donne d'un côté sur le quai de l'Horloge et de l'autre, sur le quai des Orfèvres, mais vous ignorez peut-être que jadis l'église paroissiale de Saint-Barthélemy y était située ; que cette église a été démolie, et que c'est sur son emplacement que l'on a bâti le théâtre de la Cité, fort en vogue sous le Consulat, et qui vit naître les fameuses pantomimes : la Fille hussard, l'Homme vert, Dorothée !... chef-d'œuvre de Cuvillier, et qui faisaient alors courir tout Paris ; ce qui prouve, comme je vous le disais tout à l'heure, que les habitants de Paris avaient grand besoin de courir, de s'amuser, de se divertir pour oublier le régime de la terreur.

Abbon annonça à Robert la délivrance de la reine, et découvrant le plat lui dit :

Voyez, Sire, les suites de votre désobéissance aux ordres de l'Église.

Or, il faut vous dire que le plat contenait un monstre ayant le cou et la tête d'un canard.

Par suite de cet événement, Bortine fut répudiée ; Robert épousa Constance de Provence, dont le caractère altier et vindicatif exerça sa patience et causa tant de troubles dans l'État, qu'il ne parut point que la bénédiction du Ciel se fut répandue sur ce second mariage.

En vérité, si nous devons remercier la Providence de ne plus être sous le régime de ce bon monsieur de Robespierre, nous devons aussi la bénir de ne plus nous faire venir au monde avec des cous et des têtes de canard.

Revenons à notre jeune officier de hussards. Après avoir hésité quelque temps, il s'était décidé à entrer dans la maison, il avait montré deux étages, s'était arrêté devant une porte sur laquelle était une clef, puis il avait pénétré dans un petit logement très modeste, mais propre et bien tenu, dans lequel une femme, qui avait passé la cinquantaine, était assise et occupée à coudre.

Cette femme portait un costume fort simple ; une jupe de drap bleu, une espèce de veste à taille de même étoffe, le tout garni d'un double rang de petits boutons de cuivre, ce qui, joint à un fichu de soie noire roulé et noué autour du col, lui donnait une apparence militaire. En effet, la veuve Bloquet avait été vivandière, elle avait suivi à l'armée son mari, le père de Gustave, et Gustave c'est le jeune officier de hussards qui vient d'entrer chez elle.

La veuve Bloquet, qui avait dû ne pas être trop déshonorée dans son temps, n'aurait pu se plaindre elle-même à le répéter, avait encore de beaux yeux, que le temps avait rendus moins vifs, et un sourire qui était d'autant plus gracieux qu'elle ne le produisait pas.

À l'aspect de son fils, l'ex-vivandière leva sur lui des yeux pleins de tendresse, mais ils se voilent bientôt lorsqu'elle remarque la tristesse et le découragement peints dans les traits de Gustave.

—Eh bien ! voyons, qu'y a-t-il, mon garçon ? demande la mère Bloquet au jeune hussard, te voilà encore avec la figure bouleversée.

—Ah ! ma mère, je suis bien malheureux ! répond Gustave en se laissant aller sur son siège.

—C'est bien, dit la vivandière en repliant la lettre, cette lettre est convenable, et je la remettrai moi-même au général. — Vous ! ma mère... — Oui, moi, et pourquoi pas moi ! — C'est qu'il me semblait... que ce n'était pas à vous de... — Tu ne sais ce que tu dis. Je remettrai cette lettre aujourd'hui même. Où est le général ? — À sa maison de campagne de Saint-Mandé. — Il suffit. Toi, retourne comme à l'ordinaire chez lui, et attends-moi, je te porterai la réponse du général. — Mais, ma mère, je vais revoir Mlle Adolphe, et... — Eh bien ! quand tu la reverras encore une fois, je pense que cela ne te fera pas mourir, et que tu n'oublieras pas que tu es le fils de la veuve Bloquet. Embrasse-moi, et va-t-en.

Le jeune hussard était ainsi doux devant sa mère qu'il n'aurait pu l'être devant l'ennemi ; il embrassa respectueusement l'ex-vivandière, et, quittant la rue de la Barillerie, s'en retourna à Saint-Mandé où le général Desparville avait loué une jolie maison.

CHAPITRE II.

UN GÉNÉRAL DE CE TEMPS-LÀ.

Le général Desparville était un homme de cinquante ans, grand, bien fait, d'un physique rude, mais franc ; dont l'abord, presque toujours brusque, vous intimidait d'abord, mais dont les manières rondes et le parler entrecouvé d'expressions guerrières et de juréments énergiques ramenaient bientôt la confiance dans votre cœur.

Le général avait passé sa vie dans les camps. C'était un militaire dans toute la force du terme. Ayant dû son avancement à sa valeur, il estimait avant tout le courage, et n'entendait rien au métier de courtisan. Mais on était alors à une époque mixte, où les manières galantes eussent paru ridicules ; et, près du premier consul, la rudesse du soldat réussissait mieux que le langage mielleux de l'honnête homme de cour ; et véritablement le général Desparville, qui n'était nullement ferré sur la grammaire, avait été assez embarrassé pour bien tourner et surtout pour écrire un ordre du jour ; mais il remplaçait ce manque d'instruction par des mots si expressifs, par des phrases si laconiques et si burlesques, parfois, que le premier consul lui-même souriait souvent en l'écoutant.

Le général se promenait en trottant dans son salon, souffrant encore d'une blessure qu'il avait reçue au bras dans sa dernière campagne. Tout à coup un domestique annonce :

—Mme Bloquet.

Le général se retourne, court au-devant de l'ex-vivandière, lui secoue la main comme à un vieux camarade, et s'écrie :

—Comment ! c'est toi mère Bloquet ! Quel honneur ! l'amène ! Sacre mille canonnades, on ne te voit plus ! Tu n'as guère de amis, ça n'est pas bien.

—Merci, général, je suis sensible à ton bon accueil... Ah ! pardon... l'habitude d'autrefois... à votre honneur... — C'est-à-dire que c'est ! Est-ce que tu ne voudrais plus me tutoyer maintenant ? — Est-ce que nous sommes fâchés sans que je le sache ?... Alors ça te compte pas, on ne peut pas se fâcher tout seul !... — Mais, général, votre rang... le respect... — Je te dis que tu m'embêtes ! et que je vex que tu me dises toi, comme jadis !... Nom du nom !... Je n'ai pas oublié que c'est toi, Bluet, qui m'as versé la goutte sur mon premier champ de bataille, et à crédit encore... Je n'ay jamais le sou alors... A propos de goutte, tu m'en prendras avec moi... — C'est pas la peste, général... — Je te dis que si... Est-ce que tu refuserais de trinquer avec un ami ?... — C'est pas ça... mais... je viens pour une affaire sérieuse, et... — Je ne parle jamais d'affaires sans me rincer la bouche avec du vin d'importation... Holà ! Baptiste !... du rhum et deux verres.

Un domestique apporte ce que son maître a demandé, et l'ex-vivandière, pour ne point contrarier le général, avale avec lui deux petits verres de rhum ; après quoi il consent à l'écouter.

—Général, je viens te parler de mon fils... — Tant mieux ! ça va ! C'est un brave garçon que j'aime, et j'estime. Ça se bat déjà comme père et mère, est bien obéissant, discipliné, ça fera son chemin !... Il y en avait d'autres qui prétendaient que l'avancement n'était que leur z'y ai dit : Fiez-vous à la paix ! ce cadet-là vous dégoter tous ! D'ailleurs si vous n'êtes pas contents, allez le trouver, il vous donnera votre compte !... Alors ils ont fait les chiens couchants, et ont été leur bec !... La veuve Bloquet souriait avec joie ce que le général disait de son fils ; mais lorsqu'il a osé de parler, elle soupire et tire un verre de son sein, la présente au d'Adolphe, on lui dit :

—Tiens, général, est pour toi... — Qu'est-ce que c'est que ce chéri-là ? — C'est une lettre... — De qui ! — De Gustave, de mon fils... — Ton fils m'écrira ! Qu'est-ce que c'est que cette bêtise-là ! Est-ce qu'il ne me voit pas toute la journée, puisqu'il demeure ce moi ; est-ce qu'il ne peut pas me parler ? — Général, il y a des choses qu'on n'a pas la force de dire, et que l'on écrit alors... — Je ne comprends rien à ce que tu me

chantes là. Je n'aime pas qu'on m'écrive... Moi, je n'écris jamais. A quoi ça sert d'écrire ? A embrouiller les affaires !... Jo signe quelquefois mon nom... et encore quand je ne peux pas faire autrement !... — Général, jo t'en prie, prend connaissance de la lettre de mon fils.

(A continuer.)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

LE PURITANISME EN ANGLETERRE.

Il paraît qu'on s'était fait généralement une grande illusion, en s'imaginant que depuis quelques années l'Angleterre avait fait des progrès dans la voie de la tolérance et de la liberté religieuse. Le Parlement anglais vient de prouver le contraire, et ces jours derniers, le parti puritain bigot et proscripateur des temps d'Elizabeth y a remporté une grande victoire sur le sens commun.

Il y a des gens pusillanimes qui ne sont religieux que quand ils sont malheureux. Quand le monde va à leur guise, ils se gaudissent sans scrupule et sans remords ; mais, dès que la machine humaine se détraque, le peur les prend, et ils s'en vont à l'église comme des moutons de Panurge. Il paraît que la calamité, qui a frappé cette année le Royaume-Uni a déterminé chez les zélés protestants de cette partie du monde une panique de ce genre. Parce que les Irlandais mouraient de faim, ils se sont mis eux-mêmes à jeûner. Nous n'avons rien à dire à cela, surtout si ceux qui jeûnaient ont eu l'attention de distribuer à ceux qui manquaient de pain la nourriture dont ils se sont privés dans leur matinée. Qu'ils fassent pénitence de leurs péchés, rien de mieux ; mais, ce qui n'est pas juste, c'est qu'ils en fassent porter la peine aux innocents. Nous ne parlons pas de la Croix-de-Berney ; ces pauvres gentlemen riders ont eu leur sermon ; cela leur apprendra une autre fois à courir le dimanche. Et encore, ceux-là du moins étaient des protestants, ou censés l'être. Mais faire tomber sur les catholiques, sur les jésuites, les dominicains, les franciscains, les trapistes, enfin sur les hérétiques, la peine des péchés de tout le monde ; se donner la discipline sur les épaules de son prochain, voilà ce que nous ne pouvons nous empêcher de trouver fort peu chrétien. C'est-là pourtant ce qui vient d'arriver. Le mois dernier, un bill avait été présenté dans la Chambre des Communes pour l'abolition de certaines pénalités surannées qui pesaient encore sur le libre exercice du culte catholique dans la Grande-Bretagne. Ce bill avait été discuté, et avait passé par l'épreuve de la deuxième lecture, ce qui ordinairement équivalait à l'adoption. Il était donc, selon tous les usages reçus, adopté. Mais il paraît que le lendemain on a porté conseil ; les zélés protestants se sont retrempez dans cette période annuelle de pénitence ; ils ont rentrés dans le Parlement avec un redoublement d'orthodoxie, et leur premier acte a été de faire rejeter à une forte majorité le bill que tout le monde considérait comme adopté. Ces chrétiens charitables n'ont pas trouvé de meilleur moyen d'expier leurs fautes que de sévir contre les hérétiques ; et ils se sont mis à crier : Haro sur les catholiques ! Ainsi l'Angleterre protestante et victorieuse aura pendant des siècles hérité de ce qui est le plus scandaleux ilôtisme de l'Irlande catholique, vaincue ; elle l'aura avili par l'oppression, ruinée par la confiscation ; elle aura fait de toute une nation condamnée à sa garde un type proverbial d'ignorance, de désordre, de vices, de misère, d'infirmités morales et physiques de toute espèce ; et le jour où la colère de Dieu se révèle par des châtimeaux providentiels, ces gens religieux, oubliant que cette punition est le fruit de leurs œuvres, se retourneront contre ceux qui en sont les premières victimes. Au lieu de se dire : C'est notre faute, à nous qui étions les plus forts, les plus éclairés, les plus riches, les supérieurs par l'intelligence, et par le caractère ; à nous enfin qui étions responsables de la santé et de l'éducation de ce peuple enfant, ils trouveront plus commode de dire : C'est la faute du Pape. Nous ne voulons pas accuser le peuple anglais tout entier de cet esprit d'intolérance et de bigotisme ; les grands principes de la liberté de conscience ont trouvé dans le parlement comme dans la presse d'Angleterre des défenseurs éclairés ; mais il n'en est pas moins vrai qu'ils ont préché dans le désert.

Il a suffi au représentant de l'Université d'Oxford de dire qu'on voulait déprotestantiser l'Église, qu'on voulait porter atteinte aux principes qui ont mis la maison de Brunswick sur le trône, que la branche cadette n'avait été choisie que parce qu'elle était protestante, pour faire revenir la Chambre des Communes sur son premier vote. On aurait dit que le Pape était aux portes de Westminster, et que Londres allait se transformer demain en la Babylonie écarlate, la grande prostituée des sept collines. « Souvenez-vous, s'est écrié sir Robert Inglis en s'adressant à lord John Russell, souvenez-vous des dernières paroles de votre illustre ancêtre : Combattez le papisme ! » Suivez l'esprit de votre immortel aïeul, résistez à la dégradation de l'Église d'Angleterre et à l'invasion de l'Église de Rome !

Cet appel n'a-t-il été entendu ? Est-ce pour y répondre que lord John Russell, le défenseur

ancien et éprouvé de la liberté religieuse, vient d'abandonner, pour une seule fois, nous l'espérons, la cause qu'il avait toujours servie ? Est-ce par concession aux préjugés des protestants qu'il exclut aujourd'hui encore, les catholiques du bénéfice du projet de loi d'enseignement, qui s'applique cependant aux méthodistes et autres dissidents de l'Église de l'État ?

La loi d'Elizabeth a donc été maintenue, mais quant à être exécutée, elle ne le sera jamais, et il y a longtemps qu'elle ne l'est plus. Car heureusement les mœurs protestantes contre ces lois. Ainsi la loi condamnant à l'emprisonnement et à l'amende tout sujet anglais pour le seul fait d'être catholique, ce qui n'empêche pas que les catholiques sont à peu près partout, et jusqu'à dans le Parlement. La loi qui condamnait tout membre d'un Ordre religieux à l'exil d'abord, puis ensuite à la déportation, ce qui n'empêche pas que les Ordres religieux de toutes espèces s'établissent librement en Angleterre, et qu'on n'a pas encore déporté le P. Mathieu, l'apôtre de la tempérance, comme coupable d'être un franciscain. Enfin le premier vice de ces lois, c'est d'être tellement absurdes, que leurs défenseurs ne les maintiennent que pour le principe, et reconnaissent eux-mêmes qu'elles sont impraticables. Elles n'empêchent pas, par exemple, le comte d'Arundel, le fils du premier duc d'Angleterre, de décliner en plein Parlement, comme il l'a fait l'autre jour, que la guerre entre le catholicisme et le protestantisme ne s'arrêterait que lorsque le protestantisme serait anéanti. On s'est beaucoup récrié, les vieux protestants se sont voilé la tête, mais le fils du duc de Norfolk n'a pas même été rappelé à l'ordre.

Nous ne jugeons donc pas même nécessaire de protester contre la manière théorique de ces lois d'un autre âge, qui sont une tache dans la législation anglaise, et qui, selon l'expression de M. Sticil, montrent les dents et ne mordent pas, si l'on ne devait y voir un symptôme de cette recrudescence de fanatisme qui paraît s'être emparée depuis quelque temps de l'Angleterre. C'est l'indication d'une tendance, et cette tendance se manifeste encore en ce moment dans le projet de loi sur l'éducation publique. Nous nous doutons bien que les prochaines élections ne sont pas étrangères à ce redoublement de piété ; mais, quoiqu'il en soit, il est véritablement honteux pour l'Angleterre qu'au dix-neuvième siècle il se trouve chez elle des hommes qui occupent la tête de l'ordre social, et qui défendent encore, comme le palladium de la constitution, ces vestiges de l'intolérance et de la persécution.

ANGLETERRE.—Le bill sur l'éducation nationale, malgré l'exclusion dont il frappe les catholiques, a été admis au comité par 372 voix contre 47, après les explications suivantes échangées entre lord Russell et sir Robert Peel : Lord J. Russell. Les whigs n'ont cessé de rendre des services aux dissidents... Lorsque le souvenir de ces services est encore frais, si nous venons dans le pays, il est monstrueux d'imputer au gouvernement le désir de s'immiscer dans les sentiments et les dogmes religieux. Le gouvernement n'a pas sacrifié les catholiques pour se concilier les wesleyens. Sir J. Graham, qui reproche aujourd'hui au gouvernement d'exclure les catholiques romains, voulait en 1839 pour leur exclusion, et pendant les six ans qu'il est resté à la direction des affaires il les a toujours exclus. Le gouvernement a l'espérance de pouvoir plus tard proposer un vote pour ceux qu'il exclut, et la chose sera rendue plus facile par l'expérience qui aura été faite des effets du vote demandé actuellement.

Sir Robert Peel. Je pense qu'il n'est pas de système d'enseignement général, même en Angleterre, qui puisse être complet si l'on exclut les catholiques romains... Le gouvernement admet à la participation de l'allocation demandée une classe de dissidents, les wesleyens, qui jusqu'ici avait été exclue. C'est, il est vrai, élargir l'sphère de la munificence nationale, mais c'est aussi rendre en même temps l'exclusion plus marquée d'un autre côté. Le temps est venu où la justice et la bonne politique exigent de la part du gouvernement un examen approfondi de la position de ses sujets catholiques romains. Le gouvernement ne pourrait pas, en bonne justice, les exclure du vote actuel. Je crois toutefois comprendre, d'après les paroles du noble lord (John Russell), que cette question recevra une solution plus prompte qu'on ne s'y attend.

En conséquence, je ne veux pas compromettre le succès de toute la mesure en contrainquant le gouvernement à proposer simultanément un plan d'enseignement pour les catholiques romains. Cette mesure devra venir, à son temps ; il faut que le pays, du reste, ne soit pas traité par surprise, et des explications officielles à cet égard ne seraient-elles pas trop cathégoriques.

À la chambre des lords le marquis de Westmeath, riche propriétaire en Irlande, a demandé que les députés du Sun et du Times fussent mandés à la barre pour avoir déshonoré, par un de ses discours, lord Lansdowne ayant invité le noble marquis à considérer que la chambre n'a jamais rien gagné à un combat avec la presse, celui-ci est tombé d'accord sans trop de difficulté qu'une rectification valait mieux qu'un procès.

Le marquis de Westmeath, riche propriétaire en Irlande, a demandé que les députés du Sun et du Times fussent mandés à la barre pour avoir déshonoré, par un de ses discours, lord Lansdowne ayant invité le noble marquis à considérer que la chambre n'a jamais rien gagné à un combat avec la presse, celui-ci est tombé d'accord sans trop de difficulté qu'une rectification valait mieux qu'un procès.

Le marquis de Westmeath, riche propriétaire en Irlande, a demandé que les députés du Sun et du Times fussent mandés à la barre pour avoir déshonoré, par un de ses discours, lord Lansdowne ayant invité le noble marquis à considérer que la chambre n'a jamais rien gagné à un combat avec la presse, celui-ci est tombé d'accord sans trop de difficulté qu'une rectification valait mieux qu'un procès.

Le marquis de Westmeath, riche propriétaire en Irlande, a demandé que les députés du Sun et du Times fussent mandés à la barre pour avoir déshonoré, par un de ses discours, lord Lansdowne ayant invité le noble marquis à considérer que la chambre n'a jamais rien gagné à un combat avec la presse, celui-ci est tombé d'accord sans trop de difficulté qu'une rectification valait mieux qu'un procès.

Le marquis de Westmeath, riche propriétaire en Irlande, a demandé que les députés du Sun et du Times fussent mandés à la barre pour avoir déshonoré, par un de ses discours, lord Lansdowne ayant invité le noble marquis à considérer que la chambre n'a jamais rien gagné à un combat avec la presse, celui-ci est tombé d'accord sans trop de difficulté qu'une rectification valait mieux qu'un procès.

Le marquis de Westmeath, riche propriétaire en Irlande, a demandé que les députés du Sun et du Times fussent mandés à la barre pour avoir déshonoré, par un de ses discours, lord Lansdowne ayant invité le noble marquis à considérer que la chambre n'a jamais rien gagné à un combat avec la presse, celui-ci est tombé d'accord sans trop de difficulté qu'une rectification valait mieux qu'un procès.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 28 MAI, 1847.

Nous reproduisons du Canadien, l'intéressant article qui suit. Nous ne saurions faire trop d'efforts pour faire propager parmi nos compatriotes d'aussi excellentes idées. L'agriculture offre aux populations abondantes de nos paroisses, des champs vastes et un avenir heureux, il faut profiter de ses richesses, cultiver et défricher nos terres. Nous aurions grand tort de négliger l'agriculture pour d'autres industries, car l'industrie agricole nous offre les matières premières nécessaires à son exploitation; il ne faut y apporter que des bras, du courage, de l'intelligence et du travail, pour être payés au centuple. Il n'y a pas un sixième des terres du Bas-Canada en état de culture. Alors, n'est-ce pas un sujet de regret, de voir tous les ans une foule de nos jeunes Canadiens abandonner le pays pour aller aux Etats-Unis courir les hasards d'une vie aventureuse ou s'épuiser à des travaux ingrats dans les chantiers, quand ils pourraient travailler avec tant d'avantages pour eux-mêmes à défricher les terres dans les Townships? Ce que nous pourrions recommander nos habitants de nos campagnes, ce serait des associations pour favoriser l'établissement des terres et ouvrir de nouvelles paroisses. Ces associations pourraient faire un bien immense au pays. Les jeunes fils de cultivateurs ne se croiraient pas perdus et exilés en allant défricher des townships, si leurs pères s'occupaient de les y établir. Nous avons l'expérience de quelques localités pour prouver combien ces établissements peuvent prospérer. Il y a déjà un bon nombre de nouvelles paroisses, dans les townships dont les habitants sont devenus plus riches et plus à l'aise que ceux de leur paroisse natale qu'ils ont quitté depuis quelques années seulement.

EMIGRATION.—AGRICULTURE.—OCCUPATION DES TERRES.

Dans notre No. du 26 du courant, nous avons appelé l'attention des cultivateurs sur la nécessité urgente pour eux de s'emparer promptement de cette vaste étendue de terres fertiles, couvertes encore de forêts primitives, qui bordent les établissements canadiens au sud de notre rivière, ou de consentir à se voir bientôt enlever, de toutes les côtes et de tous les endroits. Nous disions alors que le cultivateur lui-même, qui n'a pas le temps de lire les journaux, doit tous les instants être sur ses gardes, qu'il se croit l'entendeur, l'éducateur de sa famille, les travaux de sa terre, n'a pas le loisir même de songer à cet objet important, l'avenir de ses enfants, l'avenir du pays, et que par conséquent cette tâche devait retomber sur les personnes plus instruites dont les occupations ne sont point telles qu'elles ne puissent prêter une attention constante à cette unique branche de salut qui s'offre encore à présent aux Canadiens, mais qu'une coupable indifférence ne laisserait pas longtemps à leur portée. Il appartient donc aux hommes influents des campagnes surtout de ne point perdre de vue ce que la presse pourra dire d'utile, afin de communiquer à ceux qui les entourent les faits qui pourront être données à l'appui des raisonnements, ce qu'il serait vraiment impossible d'attendre des agriculteurs eux-mêmes. Nous le disions dans notre premier article et nous développerons cette idée plus longuement dans un autre numéro: il faut former dans chaque comté, dans chaque paroisse même, des associations, des sociétés d'agriculture même qui s'occuperaient en même temps de l'amélioration de la culture et des moyens de lui donner de l'extension par l'occupation systématique de nouvelles terres. Ceci nous ramène naturellement à l'objet principal du présent article, à l'appui duquel nous citerons des faits exacts puisés dans des documents publics et dont chacun pourra tirer de pressantes inductions, d'utiles enseignements.

L'agent de l'émigration nous annonce que 34 vaisseaux sont partis entre le 2 et le 14 avril de 7 ports seulement du royaume-uni, avec près de 11,000 émigrés qui devront probablement arriver à Québec vers la fin du mois. Ce n'est que à première vue et sans doute la plus faible ombre de 1847. Dans quel état débarqueront ces malheureux... Les tristes nouvelles que l'on rapporte de la Grande-Bretagne peuvent en donner une idée suffisante! Sans doute que le plus grand nombre d'entre eux ne demanderont qu'à hâter leur route vers la Haute-Canada d'où ils gagneront le pays de l'ouest... mais il en restera sur nos plages. Si nous en croyons les journaux d'Europe il y aura parmi eux beaucoup de gens actifs et laborieux, possédant quelques moyens, qui trouveront même ici de l'aide et qui ne se feront pas prier pour prendre ces belles terres que le Canadien semble presque désigner.

Il ne faut pas trop nous répéter que les émigrés irlandais s'en iront plus loin. Ils ne s'en vont guère de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, ni des autres provinces inférieures. Le désir de rester dans un pays enthoulié, et c'est là-dessus que compte surtout l'association d'émigration projetée, sera pour eux un puissant motif de ne pas aller plus loin. Beaucoup d'entre eux trouveront déjà leurs parents ou leurs amis sur nos terres et réussissant à merveille. On leur dira: "Vous connaissez les misères et les privations, prenez courage et patience, deux ou trois années suffiront pour vous mettre à votre aise, plus que vous ne l'aurais jamais été en Irlande. Prenez ces belles terres, défrichez les

à la hache, à la pioche, vous vendrez le bois, la cendre; vous sèmeriez, à travers les souches, le blé, l'orge, l'avoine et forte légumes. Bientôt vous aurez quelques animaux, vous vendrez le beurre, les grains, les patates, etc., voyez Leeds, voyez Valcartier, voyez tous les townships établis par vos compatriotes.

Nous dirons sans hésiter, que bien des milliers de braves fils d'habitants pourraient immédiatement commencer cette grande œuvre nationale sur laquelle nous sollicitons la plus sérieuse attention des hommes qui désirent assurer à la population canadienne, la possession du sol conquis d'abord par ses pères au prix de leur sang, de leurs sueurs. Voici quelques renseignements positifs, quelques chiffres puisés à des sources authentiques et qui devront parler aux yeux mieux que les plus éloquentes sollicitations.

Le recensement (pour le Bas-Canada) de 1844 nous montre 114,000 hommes mariés, dont un tiers non propriétaires d'immeubles; et 64,000 garçons entre 10 et 15 ans; 43,000 garçons entre 5 et 10 ans et 66,500 garçons au dessous de 5 ans; 6,100 hommes employés comme garçons de fermes et 5,000 comme domestiques; 3,700 personnes subsistant par le commerce et 4,600 (chose affreuse dans un pays comme le nôtre où tout travail reçoit son salaire) 4,600 personnes vivant d'aumône! On compte 2,800,000 arpents de terre en culture, c'est-à-dire, en portant la population totale à 700,000, 4 arpents par individu. 913,000 minots de blé; 1,105,000 minots d'orge; 333,000 de seigle; 239,600 d'avoine; 1,219,000 de pois; 141,000 de blé-d'inde; 375,000 de sarasin; 8,919,000 de patates; 2,272,000 livres de sucre d'érable; 470,000 bêtes à cornes; 147,000 chevaux; 603,000 moutons; 198,000 porcs etc., etc.

Si nous rapprochons ces chiffres du recensement fait 13 ans auparavant (1831) nous trouvons qu'il y a en 1844, époque du dernier recensement, 4000 maisons habitées de moins qu'il n'en faudrait pour que le nombre répondit à celui de 1831...! que le nombre proportionnel des propriétaires a diminué de 2,700; malheureusement les chiffres des émigrés n'est pas comparable, mais d'après celui des cultures on trouve une augmentation de 21,000 catholiques, augmentation due principalement sans doute à l'émigration irlandaise. Les chiffres des âges ne sont pas non plus comparables; mais on trouve que le nombre proportionnel d'hommes mariés est à peu près le même, 1 sur 6 environ. Le chiffre des occupations n'est pas non plus comparable; cependant on voit qu'il manque 4,300 garçons fermiers. On soustira 1 dans les chantiers, à la pelle, journaliers et charretiers dans les villes. On voit aussi que le nombre des familles subsistant par le commerce a trop augmenté; que celui des gens qui vivent d'aumône a augmenté de près de 2,300 et que nous avons, toujours proportionnellement, moins de terre en culture!

La récolte du blé est tombée de près des trois quarts (on sait pourquoi; d'ailleurs l'année 1831 était nous dit-on, considérée comme extraordinaire). L'orge surabonde de 565,000 minots; le seigle de 209,600 minots; l'avoine de 2,124,000; le sarasin de 230,000 minots. Il manque, toujours à proportion de l'accroissement de la population, 137,000 minots de pois, 323,000 de blé-d'inde, 86,000 minots de patates (impardonnable en 1843) mais, ce qu'il est surtout affligeant de remarquer, c'est que, proportionnellement, il nous manque 63,000 bêtes à cornes, 22,000 chevaux, 60,000 moutons, 134,000 porcs!

Il manque 118 moulins à farine, remplacés tristement par des moulins à orge et à avoine! C'est-à-dire que l'agriculture a rétrogradé d'un pas effrayant! Voilà de ces vérités qu'il serait humiliant de mettre au jour si l'on ne devait y puiser en même temps la connaissance de ce que le pays doit faire pour retrouver son ancienne et proverbiale prospérité. La comparaison fâcheuse que nous fournissons les recensements cités doit indiquer mieux que les flatteuses déclamations des faux amis du peuple, combien il faut d'efforts pour mettre notre agriculture sur un pied plus honorable, combien il faudra de constance, de résignation de la part de ceux qui veulent le bien véritable de leurs compatriotes en répandant l'éducation parmi eux au lieu de courtiser une vaine popularité, en flattant les préjugés du plus grand nombre, en faisant des progrès, une prospérité éphémère qui n'existent malheureusement pas, mais que nous avons à notre portée, qui n'exigent que de la volonté pour nous rester fidèles, puisque nous nous avons sous les yeux des exemples bien propres à nous tenter.

Où donc l'agriculture a-t-elle fleuri, dira-t-on! où ses progrès ont-ils été des plus consolants, des plus propres à réveiller l'ardeur de toute notre jeunesse agricole... Ceci nous ramène à la grande question de l'occupation immédiate des terres.

L'étranger vient. Onze mille émigrés ne désirent que le travail et le pain pour arriver sur notre sol dans le court espace de quinze jours! Les CINQ SIXIÈMES au moins du BAS-CANADA sont encore à prendre en beaux bois debout, comme dit pittoresquement notre cultivateur. Les braves et vigoureux jeunes habitants qui surabondent dans nos campagnes, les laisseront-ils échapper! Se condamneront-ils, eux et leurs enfants à n'avoir pas un pouce de cette terre qui les a vu naître? Se renfermeront-ils dans les villes et les villages à végéter, à périr ici ou là! Non, sans doute, car ce serait un crime lorsqu'il ne tient qu'à eux d'être pendant des siècles on immense majorité sur les rives du Saint-Laurent et jusqu'aux montagnes qui bornent et protègent son vaste bassin, de former une population franco-canadienne de 5 à 6 MILLIONS avant l'an de grâce 1900, qui semblerait éloigné pour nous encore, mais que verra la plupart des enfants de la génération actuelle.

Nous avons sonné dans l'article qu'on vient de lire un éloquent mais alarmant tocsin de

chiffres. C'est encore avec des chiffres que nous voulons dans notre prochaine feuille indiquer où nos cultivateurs doivent se rallier pour combattre avec la nature qui le favorise contre les hommes qui veulent lui disputer ses faveurs, et contre la vieille routine, et contre l'apathie qui dans le moment actuel sont ses pires ennemis.

L'espace ne nous permet pas d'achever aujourd'hui un sujet sur lequel nous voulons revenir fréquemment parce que nous savons que les meilleures idées ne se répandent qu'à force de travail et même d'importunités. Nous ferons remarquer que quelque triste que soit le tableau que nous avons tracé de notre agriculture, loin d'être exagéré nous sommes forcé de dire qu'il est plus triste encore en réalité; car on assure, et c'est une opinion reçue, que le chiffre de la population du Bas-Canada telle que portée dans le dernier recensement est de beaucoup inférieur à la vérité. S'il en est ainsi nous n'en aurons que des motifs bien plus pressants d'occuper sans délai les terres nouvelles et d'améliorer partout les anciennes.

Dans notre prochain numéro nous indiquons, avec l'appui des données que nous fournissons le recensement, les avantages qu'offrent la culture et l'établissement des terres neuves ainsi que les localités où l'on peut obtenir les meilleurs résultats et sur lesquelles nous désirons appeler en premier lieu l'attention de notre population toute entière.

La Situation.

C'est le temps de prendre pour devise le nil admirari du poète philosophe; car vraiment, s'étonner de quelques chose, après avoir vu et lu ce qui s'est passé et ce qui a été écrit depuis un mois sur les hommes et les choses de la politique, ce serait bien apprendre et ne pas profiter de l'expérience de tous les jours.

Nous ne savons ce qu'il y a de plus méprisable ou de la profonde perversité et fourberie du cabinet ou du servile appui qu'on lui donne. Que les arrangements ministériels, qui viennent d'être faits soient bien vus des Tories du Haut-Canada, il n'y a là que ce à quoi nous devons nous attendre. Mais que l'administration soit soutenue par des hommes du Bas-Canada, c'est là ce que nous trouvons étrange, car enfin, Tories et Réformistes sont également mécontents du cabinet et de ses actes.

L'esprit de parti a jusqu'ici tenu les Tories du Bas-Canada spectateurs impassibles des querelles et des divisions de ceux du Haut et des fautes du cabinet; les dernières nominations leur ont fait rompre le silence, et nous avons vu la grande majorité de leurs organes condamner ces nominations en masse. Dans notre dernier numéro, nous citons le Herald et le Transcript; évouons maintenant le Morning Courier s'exprimer sur la job Turcotte:

"Nous craignons que les bruits qui ont circulé sur la job Turcotte ne soient corrects. Quelle force les ministres peuvent-ils attendre de retirer de la présence de M. Turcotte dans la chambre d'assemblée? Nous sommes en peine de le voir, et nous pensons qu'il serait bien en peine eux-mêmes de défendre cette nomination. Elle est de fait pire que l'affaire Bernard, et celle-ci, était pourtant, Dieu sait, assez mauvaise. Nous ne nous rappelons aucune circonstance où l'indignation publique ait été plus grande que lors de cette malheureuse démarche. On dirait réellement que le ministère cherche sa propre déchéance. M. Turcotte, comme solliciteur-général, est obligé de conduire les affaires de la couronne aux cours de Québec. Nous l'en croyons toute-faite incapable; nous doutons qu'il ait jamais été employé au barreau criminel, dans sa vie, et nous sommes encore à connaître quelle est sa capacité en ce genre. Son caractère politique est mieux connu; et il est tel qu'on ne peut s'empêcher d'être dégoûté de la politique et des hommes d'état lors qu'on songe que cet homme a été revêtu d'un des plus hauts emplois de la couronne, à l'exclusion de cent autres personnes plus habiles et plus honnêtes que lui....."

Nous avons déjà avec le gouvernement que l'honnêteté était la seule marche qu'il devait adopter; l'avis a été inépuisable, et nous sommes maintenant forcé d'y rajouter un exemple de malhonnêteté, et de rigueur politique qui ne pourra jamais être oublié. Le ministère actuel a été coupable d'un grand nombre d'actes tortueux, mais celui-ci elle pire de tous."

La conduite de la Gazette de Montréal à propos de cette job Turcotte est aussi tortueuse que la job elle-même. C'est bien le cas de dire, tel maître, tel valet. On rappelle que la Gazette a dit la première fois qu'elle en a parlé: "Tout ce que nous en sions c'est que la nomination n'est pas faite d'après nos informations, nous espérons que jamais elle ne se fera. Notre conviction est que M. Turcotte n'apporterait ni influence, ni crédit au ministère."

La seconde fois que la Gazette en parle, elle dit "que la nomination n'était pas faite et qu'elle espérait encore qu'elle ne se ferait pas, et que si elle se faisait, elle la Gazette le regretterait profondément." La troisième fois que la Gazette prit le pole, savez-vous ce qu'elle a dit: vous ne le sachiez pas. Elle a dit: "La nomination du solliciteur-général n'est pas encore faite. M. Turcotte acceptera probablement! Il importe peu de la nomination de M. Turcotte soit la meilleure ou la plus mauvaise qu'on pouvait faire, c'était la seule praticable! quelle moralité admissible! il faut remplir la place par un Canadien d'origine française, et il n'y a qu'un homme comme M. Turcotte qu'on puisse se procurer, prenons-le, et ainsi de toutes les autres fois. Il faut que le gouvernement marche entre ses mains; au diable les principes, l'honneur, la moralité, la pratique anglaise!" Voilà la pratique du cabinet et la morale de la Gazette.

L'organe continue sur le compte de M. Turcotte: "Nous craignons beaucoup avoir fait

quelqu'injustice à M. Turcotte en cette affaire; aujourd'hui que la nomination est faite, que le cabinet a reçu assez de blâme pour son erreur imaginaire, nous ne voyons pas qu'il soit sage d'injurier M. Turcotte parce qu'il a eu le courage de prendre part à l'administration d'un gouvernement constitutionnel!"

Ce qui n'empêche pas tous les autres journaux anglais de signaler cette nomination comme une faute impardonnable qui, jointe aux autres perdrait tôt ou tard le cabinet.

Le Herald de ce matin, en démasquant encore l'hypocrisie de la Gazette, exprime sur le sort de l'administration, l'avis des opinions de mauvais augure pour elle. "Quel est l'homme du parti conservateur du Bas-Canada," le Herald pouvait ajouter d'aucun parti, "qui serait satisfait de voir les intérêts de cette section du pays représentés à la table du conseil par des hommes comme Daly-Papineau et Turcotte? Nous le disons franchement, si les intérêts du Haut-Canada sont représentés par MM. Draper ou Sherwood, Cameron, Morris, MacDonald, Caley et Robinson, tandis que ceux du Bas-Canada dépendront de l'influence ou des talents de MM. Papineau-Daley, Turcotte ou quelqu'autre de cette trempe, notre position sera humiliante et dégradante et nos intérêts inévitablement sacrifiés."

Le Herald a parfaitement raison; il est impossible que les affaires marchent avec un ministère dans lequel le Bas-Canada est aussi mal partagé; et on dit déjà en ville que M. le procureur-général Bagley va offrir sa démission, aussitôt la nomination officielle de M. Turcotte, et aussi que plusieurs représentants du parti conservateur du Bas-Canada, siégeront sur les bancs de l'opposition durant la prochaine session.

MM. Draper et Sherwood ont quitté Toronto pour Montréal. Les journaux Tories du Haut-Canada donnent comme certaine la retraite de M. Draper du ministère, pour occuper le siège vacant par la mort du Juge Hogerman. L'administration a cependant encore besoin de M. Draper à Montréal pour railler ses amis autour d'elle. Il ne faut pas croire que tout est rose pour cette pauvre administration. Il y a des germes de discorde dans ses rangs. Le parti Tory du Haut-Canada est divisé en trois sections bien distinctes. Il y a d'abord les Tories purs qui comptent dans leurs rangs sir Allan McNab, J. H. Cameron et d'autres; ceux-ci sont les plus respectables. La seconde section comprend le parti de M. Sherwood, Ogle, Cowan, M. Duggan, des gens sans principes. La troisième section comprend le parti d'colonist de Toronto, du Kingston Chronicle, de M. Buchanan, de M. Egerion, Ryerson; ceux-ci n'ont que de l'égoïsme. Les deux dernières sections du parti Tory du Haut-Canada se valent bien l'une l'autre; elles appartiennent à une classe des loose fish toutes deux. Sir Allan et son parti les méprisent également.

M. Draper les tient encore tous ensemble. Pourquoi que le Haut-Canada ait la part du lion, il est satisfait; les gens oublient leurs rancunes et leurs différences politiques pour empêcher le Bas-Canada d'avoir sa part d'influence dans le conseil, et les réformistes des deux parties de la province de prendre le pouvoir. Quelle guerre les journaux qui représentent ces différentes sections des partis du Haut-Canada ne se sent-ils pas faite depuis un an et cependant on les verra dans quelques jours obéissants et dociles à la voix de M. Draper soutenant un ministère que plusieurs n'aimez pas. Il suffira à M. Draper de leur dire: Le ministère actuel ou le Bas-Canada et les réformistes, et ils se rallieront comme par miracle.

LE COMTE DE CHAMPLAIN ET M. TURCOTTE.

Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt la lettre suivante qui nous a été adressée par un électeur éclairé du comté de Champlain, à propos de la désignation de M. Guillet et du nouveau membre qu'on veut lui imposer. Nous espérons que cette lettre trouvera de l'écho dans les différentes localités de ce comté, et qu'il ne deviendra pas un marche pied pour tous ceux qui ahuriront leurs compatriotes. Quelqu'intempestive que soit l'élection actuelle, parmi une population toute Canadienne Française cependant, un peu d'efforts zélés déjoueraient les menées d'un pouvoir corrompu. Pour l'honneur du nom canadien français, nous conjurons les électeurs du comté de Champlain de ne pas demeurer indifférents à la lutte qui va s'engager. Ils sont certains de triompher si l'élection est franche et honnête; mais dans tous les cas qu'ils fassent leurs devoirs et si les intrigues de l'administration emportent la victoire, ils n'auront rien à se reprocher, et il pourront se consoler, en pensant qu'une défaite honorable est souvent plus glorieuse qu'une victoire honteusement gagnée.

(Pour la Revue Canadienne.)

Comté de Champlain, Ste-Geneviève de Batiscan. 25 Mai, 1847.

M. L'ÉDITEUR, Les électeurs du comté de Champlain ont pris à l'improviste et au moment où ils s'y attendaient le moins ils sont appelés à faire choix d'un représentant. A la veille d'une session importante, M. Guillet a lâchement trahi son mandat et sans consulter ceux qu'il lui avait fait l'honneur de le nommer leur représentant et qui lui avaient confié leurs intérêts les plus chers, il a résigné son siège en parlement. Vous savez les intrigues basses et honteuses de l'administration; tous les habitants de ce comté en sont indignés. Le commissaire des terres nous a fait l'honneur d'une visite dimanche dernier. Le ministre ambulante a joint aux arguments les menaces des foudres ministérielles pour faire résigner M. Guillet. "J'ai carte blanche, a-t-il dit à ce monsieur, et si vous ne résignez pas,

vous perdez votre agence des biens des Jésuites et les membres de votre famille ou vos proches qui ont des emplois sous le gouvernement seront également déshonorés; songez-y, nous ne badinons pas."

M. Guillet n'a pas eu le courage de désintéresser; et il a vendu les droits sacrés de ses compatriotes pour un peu d'or. Je ne sais qu'on doit plus mépriser, du gouvernement immoral et corrompu ou du mandataire traître et infidèle.

On nous annonce un M. J. E. Turcotte pour représentant futur. Est-ce que par hasard ça serait le trop fameux Joseph Edouard Turcotte avocat des Trois-Rivières, ce grand patriote d'autrefois, si violent et si exalté, que les habitants de ces parages disaient de lui: "Tenez-vous n'avez pas confiance en celui-là, il est trop chaud, il nous plantera là quelqu'un de ces jours," c'est lui qui vient d'être élu solliciteur-général? Il n'a donc oublié ce qu'il disait en 1844, aux électeurs du comté de St. Maurice qu'il faudrait être sept degrés plus bas que la queue d'un chien pour accepter une place de gouvernement? Voudra-t-il nous dire de combien de degrés plus bas il faut être pour accepter la place de solliciteur-général du ministère actuel, dans un moment comme celui-ci!

Quelle injustice pour l'administration de provoquer une élection dans notre comté à une époque comme celle-ci où le temps des cultivateurs est si précieux, de les prendre par surprise, de chercher à leur imposer par de basses intrigues un représentant indigne du comté et de son nom canadien! Dans quel temps vivons nous? Est-ce la dernière que devrions nous un gouvernement tant soit peu respectable? Pour être ainsi no faut-il pas plutôt avoir perdu tout sentiment d'honneur et de respect pour les droits populaires? On nous parle tous les jours de droits anglais, de constitution britannique, de liberté anglaise, ne sont-ce là que de vains mots en Canada? N'est-ce là qu'une vaine moquerie, qu'une force ignoble? Pourquoi vénérons-nous des institutions dont l'immoralité et la corruption seraient les principaux caractères, et l'intégrité le premier instrument? Alors pourquoi nous refuser le gouvernement responsable et les institutions anglaises dans leur vérité?

Mais revenons au comté de Champlain et à son élection prochaine. Quoi que nous soyons pris à l'improviste, si les patriotes paroissiens de Ste. Anne et de Champlain, qui ont coutume de prendre l'initiative et d'être unanimement dans leur choix, veulent se mêler de l'élection, la fameuse girouette Turcotte ne sera pas en. Ce qu'il y a de plus contre nous en ce moment c'est qu'on sait qu'il y aura encore des élections dans douze mois. Mais nos habitants doivent y songer. M. Turcotte trahira son mandat comme M. Guillet, et tout autre appartenant à la gent bureaucratique et le comté de Champlain perdra sa réputation d'indépendance honorable. On dira de nous, "le comté de Champlain! Envoyez-y un bureaucrate et ça fera, on va l'écrire d'emblée!"

Compatriotes du comté, souffrez-vous qu'on vous vende comme une vile marchandise? Souffrez-vous qu'on vous insulte et qu'on se moque de vous ainsi?

Quoique sur sept paroisses de notre comté, six soient restés aux biens des Jésuites et que leurs habitants soient les censitaires de ces biens, qu'on a volé aux Canadiens Français, cependant il y a dans ce comté assez d'habitants indépendants et honnêtes pour prouver au pays que le comté de Champlain ne se laissera pas traiter ainsi sans mot dire, et qu'on ne crain pas les menaces du gouvernement.

Que les nobles du comté, les messis urs Charost, Laflèche, Cadotte, Méthot, Grandbois, Grandmont, Lahaie, Marchand, Trépanor, Roy, Douville, Montreuil, Baillet Nobert, Massicotte et une infinité d'autres y prennent une part active; qu'on fasse choix de quelqu'un demeurant dans le comté, un homme irréprochable et qui ne résignera pas sans nous en parler, comme un traître, et un lâche et nous emporterons l'élection d'emblée. Il ne s'agit que d'un petit effort et le comté de Champlain ne sera pas déshonoré. Il y a un homme universellement estimé et très-respectable qui pourrait fort bien rencontrer tous les suffrages, c'est l'ancien représentant M. Trudelle. On connaît celui-là. Il ne nous jouerait pas l'en suis certain, le tour honteux et infâme que M. Guillet nous a joué en résignant.

Compatriotes, le pays a les yeux sur nous. J'espère que les intrigues du ministère Draper-Viger-Papineau seront infortunées et tourneront contre eux; que les mauvais conseils de M. Turcotte et de ses amis ne vous tromperont pas. Il était bien enchaîné, maître Turcotte contre le présent ministère en 1844! de quelques épithètes ne décorait-il pas alors ses méme ministres! c'était des gueux, des canaille, de misérables imposteurs, des gens sans foi ni loi, de vils corrupteurs. La politique et les ministres n'ont pas changé depuis, mais M. Turcotte a changé, c'est une girouette ou vent. Il a comme on dit tourné casaque. Il s'est offert en vente pour un peu d'or, il s'est vendu, comme il vous vendra demain, si vous permettez qu'il soit élu. Est-ce que vous n'allez pas vous prononcer sur tous ces chercheurs de places, ces ventrus, ces loose fish, qui pareurent le pays pour voir s'il n'y aurait pas quelque tricherie à faire, quelque bonne aubaine à gagner ainsi, qui sans respect pour eux-mêmes, sacrifient en même temps les intérêts les plus sacrés de leurs frères, et qui viennent ensuite vous dire bien tranquillement des apologies et des excuses comme celles que nous donnons depuis quelques années MM. Viger, Papineau et d'autres du même calibre. Ça me rappelle ces vers du bon La Fontaine:

..... l'ai solennement
Qu'en un pré de moines passant,
L'occasion, l'herbe tendre, et le pain,
Quelque diable aussi me poussant,
Je tombai de ce pré la largeur de ma langue.

Il y a cette différence cependant que pour nous ce n'est pas notre-Bas-Canada, notre pays...

Nous, électeurs du comté de Champlain nous ne laisserons pas perdre la bonne réputation de notre comté.

UN ELECTEUR DU COMTE DE CHAMPLAIN. P. S.—Si le Canadien et le Journal de Québec...

NOUVELLES LOCALES.

NOUVELLES ELECTORALES.—L'élection de Missisquoi qui devait avoir lieu mardi dernier est retardée...

BUREAU DE SANTÉ A QUÉBEC ET MONTRÉAL.—Les corporations de nos deux villes viennent de passer des règlements...

Le Bureau de santé de Montréal sera composé du maire, des membres du comité de police et 15 citoyens...

L'OUVREURE DE LA SESSION a lieu mercredi prochain le 2 juin. La présence de tous les membres...

Hier matin, le joyeux carillon des cloches de nos églises...

Samuel dernier, à Toronto, deux individus ont été condamnés à mort pour meurtre...

On nous dit que la pêche promet beaucoup cette année. 96 maraichins ont été pris à la Rivière...

Il arrivera prochainement sur notre marché de l'huile de Masrouhin, extrêmement rare à Québec...

L'élection de Kingston, en conséquence de la nomination de M. MacDonald à la place de receveur-général...

T. Bouthillier, éer. assistant commissaire des terres reclame contre un erreur de fait...

Sir Allan McNab est arrivé à Montréal de Paris quelques jours. L'honorable Robt. Baldwin...

Le col. Prior le roi des loose fish du Canada est arrivé à Montréal.

Nous ne savons pas encore quand aura lieu l'élection du comté de Champlain.

Les nouvelles de Québec d'hier nous disent qu'il y a 30 vaisseaux remplis de passagers détenus à la Grosse-Isle.

Le commandant des forces sir Benjamin d'Urban est arrivé à Montréal mardi dernier et a été reçu...

La cherté des provisions est maintenant beaucoup sentie par les habitants de Montréal.

Le JOHN MUNN.—Nous avons visité ce magnifique steamer de la ligne du peuple qu'on peut à juste titre appeler le roi du St. Laurent.

Le constructeur du John Munn est un canadien du nom de Pierre Brunelle de Québec.

Table with 2 columns: Category and Value. Includes 'STATISTIQUE INTERESSANTE' and 'Membres des professions'.

Table with 2 columns: Category and Value. Includes 'Valeur des importations l'année dernière'.

En 1849, il y aura 16 steamers qui voyageront entre New-York et l'Europe...

UN BAISER TROP CHER.—Un jeune troubadour du comté de Sussex, état de New-York...

Samuel dernier, à Toronto, deux individus ont été condamnés à mort pour meurtre...

On nous dit que la pêche promet beaucoup cette année. 96 maraichins ont été pris à la Rivière...

Il arrivera prochainement sur notre marché de l'huile de Masrouhin, extrêmement rare à Québec...

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Depuis notre dernier numéro, il nous est parvenu quelques nouvelles du Rio Grande et de Vera Cruz...

Ce qui est plus authentique et plus grave en même temps, c'est la proclamation par laquelle Canales vient d'appeler les populations du Rio Grande...

Camp de San-Augustin, 4 avril, 1847.

J'envoie, aujourd'hui même, à l'adjudant-inspecteur des gardes nationales, les instructions suivantes :

J'apprends, avec la plus vive indignation, que les Américains ont commis une massacre des plus horribles au rancho de Guadalupe.

La loi martiale étant en force, vous n'accorderiez aucun quartier à tout Américain que vous rencontrerez ou qui se présentera à vous...

Nous sommes arrivés à un état de chose où notre pays demande les plus grands sacrifices ; ses fils ne doivent pas aspirer à d'autre gloire...

Bulletin Commercial.

FLEUR.—De grandes transactions, ont été faites hier. La ligne a obtenu 37s. à 37s. 6d.

VENTES PAR LE SHERIF.

- List of property sales including 'Joseph Vallée, vs. successeur G J Vallée, un terrain, mal son etc...' and 'Paul Lafleur, vs. B T dit L Landouche...'.

Decès.

A St. Hyacinthe, le 20 du courant, dame Louise Plamondon, épouse de M. François Xavier Cadorel, marchand...

crisis tout avec une soumission chrétienne à la volonté de Dieu. Convive encore récente au banquet de la vie, elle s'en retire aussi contente que si elle eût bu à la santé du coupe du bonheur.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE.

LES membres du comité de l'association sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu LUNDI prochain le 31 du courant à 7 heures du soir...

AVIS.

LE Bureau Catholique des Examineurs de Montréal, s'assemblera MARDI prochain le PREMIER JUILLET, au Palais de Justice...

BANQUE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont par les présentes notifiés que les NEUVIEME et DIXIEME VERSEMENTS de DIX pour CENT des sur le capital de cette Banque, ont été demandés...

AVIS.

EST par le présent donné aux Paroissiens Catholiques de la paroisse de Montréal, que les BANCs de l'Eglise de St. Patrick, seront mis à l'enchère DIMANCHE le 13 JUILLET prochain...

SALLE DE CONCERT.

PANORAMA.

LE Publi est respectueusement informé que le nouvel établissement situé sur l'avenue de la Rivière, sera ouvert pour sa réception, MERCREDI SOIR, 2 JUILLET 1847...

CHAPEAUX DE PAILLE ET DE FANTAISIE.

NO. 124, RUE NOTRE-DAME, (VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.) INFORMER respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir leur assortiment général de marchandises du printemps...

MAGASIN DES CHAPEAUX LONDRES.

HENDERSON, FRERE & CIE. VIENNENT de faire débarquer du s'em-bat de ce matin, un assortiment complet de CHAPEAUX DE PARIS à la dernière mode...

CHATELAIN & CO.

ASSORTIMENT DE MARCHANDISES DE LA SAISON.

AILE XX.

OU AILE DOUBLE.

CETTE Bière très forte, est de toute bonté, d'une saveur et d'un parfum des plus agréables.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS.

LES Sousignés viennent de recevoir, directement de PARIS, un nouvel assortiment de CHAPEAUX FRANÇAIS. Prix: 25 à 30 chalcins.

VOYAGE A L'ASSOMPTION.

LE STEAMBOAT ST. LOUIS, CAPT. ST. LOUIS, NÉRA, DIMANCHE prochain, le 28 courant, (à 10 heures le permis) un VOYAGE de PLAISIR au beau Village de l'Assomption.

PORTER.

NOUS avons à offrir au public de Paris, sans être allé à Londres, n'en est pas pour cela moins bon. On devrait se garder de boire ce Porter anglais, sur lequel on a récemment à Londres...

C. P. LEPROTON, LIBRAIRE.

VIENT d'ouvrir un Magasin dans la rue St. JOSEPH, PRÈS de l'ÉGLISE PAROISSIALE. Il aura tous jours en main, toutes sortes de Livres d'Écoles, de Prières et de Piété, des Jouets pour les enfants, etc.

BROCHURE SUR LES VRAIS PRINCIPES POLITIQUES.

CONTENANT 10. Une Introduction, 22. De la Société et de la Civilisation, 30. De l'Origine des Gouvernements Monarchiques, 40. De l'Antiquité et du Nouveau Système de Gouvernement, 50. Des Constitutions, et 60. Des vices et des moyens de réformer la condition politique de l'Europe.

MARCHANDISES NOUVELLES.

Le Sousigné rep. l'par les Valeurs Malais, Caledonia, Albion, Erramange, Britannique, Cour de Lion, Anna, Aqua Marina, John Bull, Flora Mar, Great Britain, Montezuma, Cambria et Ottawa, un assortiment Général en Soieries, Cotons, Laines, Toiles, etc.

30 PARTS à vendre dans le Steamboat RICHIE LIEU.

S'adresser à A. & L. St. LOUIS.

PIANO A VENDRE.

UNE personne qui part pour l'Angleterre, désire vendre un Piano de manufacture anglaise, valant £50, et n'ayant que deux ans d'usage.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.



No. 122, RUE ST. PAUL. No. 122, RUE ST. PAUL. Hardes Faites, Marchandises Seches, &c.

MR. LOUIS PLAMONDON

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir à l'endroit indiqué un vaste Magasin de Marchandises Seches et d'habillements tout faits.

DEPARTEMENTS DES HARDES FAITES.

Table listing various clothing items like Surtouts, Frocks, Gilets, etc. with prices and quantities.

HABILLEMENTS FAITS SUR MESURES.

Table listing custom-made clothing items like Habit de Drap superfin, Pantalone de beau Drap, etc.

M. LOUIS PLAMONDON ayant à son service des Tailleurs habiles sera toujours au courant des modes nouvelles...

35 POUR 100 MARCHANDISES MARCHES QUE PARTOUT AILLEURS.

POINT DE SECOND PRIX.

BANQUE D'EPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs.

- List of directors: W. Workman, A. LaRoque, John E. Mills, etc.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts...

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 46 Grande rue St. Jacques.

EXTRAIT.

MONTANT des dépôts le 31 mars 1847, \$292,350 3 9.

Augmentation depuis le 31 mars, \$568 15 4.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, no. 46, Grande rue St. Jacques.

NOUVEAUTÉS

Mr. GUILBAULT, à l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'arriver de la tournée dans les Etats-Unis...

Revue de Legislation et de Jurisprudence.

S. LELIÈVRE et F. RÉAL ANGERS Rédacteurs et Propriétaires.

PARAIT une fois par mois. L'abonnement est de six piastres par année...

J. P. Leprohon, Avocat, A ETABLIE SON BUREAU, Ruz St. Vincent, No. 8—Octobre

IMPRIMERIE de la REVUE CANADIENNE.

On exécute à ce bureau toutes sortes d'ouvrages, sous le plus court délai, à des prix réduits.

TAPISSERIE.

6000 PIECES DE TAPISSERIE (papier bleu pour Chambre) à vendre par J. L. BEAUDRY & Cie.

REVUE CANADIENNE, IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE, MONTREAL.

LE TROISIÈME VOLUME DE LA REVUE CANADIENNE, ELEGAMMENT RELIÉ, PRIX: SEULEMENT 16 CHELINS.

AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE. AVANTAGES DE LA PUBLIQUÉ. 5,000 10,000 15,000 20,000 PERSONNES.

ENCOURAGEMENT AUX NOUVEAUX AGRICULTEURS. REVUE CANADIENNE.

REVUE

De Legislation et de Jurisprudence.

AUX MESSIEURS DU BARREAU.

LES Soussignés informent les MESSIEURS DU BARREAU, qu'ils se chargeront de faire parvenir à MM. LELIÈVRE & ANGERS tous les écrits destinés pour la Revue de Legislation et de Jurisprudence.

E. R. FABRE & Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 13 avril 1847.

203. MARCHANDISES NOUVELLES. PREMIERE IMPORTATION DE LA SAISON. J. B. BROWN, annonce respectueusement aux Dames de Montréal, qu'il vient de recevoir...

5,000 PIECES DE TAPISSERIES. A vendre à bon marché au No. 122, Coin des Rues St. Paul et St. Gabriel.—7 mai. Ls. PLAMONDON.

165. TAPIS A L'HUILE. RUE CRAIG. GRANDE VARIETE DE PATRONS ET DE COULEURS. A VENDRE PAR A. A. BARREAU, au No. 165, Rue Craig, près de MARCHÉ A FOIN.

ANCIEN CHAPEAUX de LONDRES. MAISON DE CHAPPELLERIE. Une porte au Nord de la Place d'Armes, Rue Notre-Dame. ANDREW HAYES.

BAINS DE MONTREAL, No. 50. Seront maintenant ouverts tous les jours au public, depuis 5 heures A. M. à 10 heures P. M.—Chaque Bain TRENTE SOUS. Montréal, 30 Avril, 1847. GEO. GARTH.

ARRANGEMENTS POUR 1847. LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES. PLACES DE DÉPARTS. DE MONTREAL, DE CHAMBLY.

LAG CHAMPLAIN LIGNE DU PEUPLE. TRAJET DE JOUR. Le splendide Steamer fin marcheur FRANCIS SALTUS, CAPT. H. G. TISDALE.

O. DEPENSIER, MARCHAND TAILLEUR, RUE ST.-GABRIEL, VIS-A-VIS L'HOTEL DU CANADA, MONTREAL.

Ed. BOSQUI, ÉBÉNISTE, MEUBLIER, TAPISSIER, &c. &c. &c., No. 47, Rue Montcalm, Faubourg Québec.

DR. MACDONNELL, A Déménagé de la rue Craig, Au No. 51 Grande Rue Saint-Jacques.

VOITURES, SLEIGHS, CARROSSES. No. 127, Grande rue St. Laurent. J. M. GAUTHIER, Facteur de Voitures, Carrosses, Sleighs, &c., No. 127, Grande rue St. Laurent.

FAIT S ATTENTION TAPIS A L'HUILE. M. A. LAFFRANC, No. 163, Marché à Foins, 4000 verges de TAPIS FLEURIS, de patrons et grandeur assortie, pour Chambre, Salon, etc.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT. Rue Côté, derrière la banque de Montréal.

M. GUILBAULT, à l'honneur d'annoncer aux amateurs de Belle plante qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, etc.

F. CARLISLE, DOREUR, 166, Rue Notre-Dame, 166, MONTREAL.

FABRICANT de Cadres de Miroirs et de gravures, monte et vernit les Cartes Géographiques, redore les vieux articles, nettoie et vernit les vieilles peintures etc, etc, etc.

N. B. Toutes commandes seront reçues avec reconnaissance et exécutées avec exactitude, à des prix modérés. 23 juillet, 1846.

A. & G. RESPERANCE, BUREAU DE LA RUE ST. JACQUES, NO. 73 & 82. PLACE JACQUES CARTIER. Porte voisine de M. L. P. Boivin, Orfèvre, Bijoutier.

L. P. BOIVIN, Le Sousigné vient de recevoir de New-York et d'Angleterre, une partie de son assortiment d'ARTICLES EN BIJOUTERIES, et autres parmi lesquels se trouvent: Montres en or émaillées pour Dames, Montres de riches de Messieurs, Chaines-Cardes en or, Chaines-Courtes et Clefs en or, Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en acier et en or.

UN assortiment étendu de Parfumerie Française de la meilleure qualité et par le Erromanga de Liverpool, une collection riche de montres patentes en or et en argent de manufacture anglaise, etc., etc., Montréal, Juillet, 184

AVIS. Le Bureau de Commerce, ayant obtenu la Halle de la Douane pour les ASSEMBLES sur l'ÉCHANGE, le Comité de Régie de la Chambre de Commerce et de Lecture a résolu qu'aucune Assemblée ne serait tenue à leurs Chambres tel qu'annoncé. 4 mai.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE